



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Camping L'île aux cygnes 2022

Conditions de réservation d'un emplacement de camping :

- ❖ Le tarif de base pour un emplacement comprend une tente/caravane et un véhicule ou un camping-car; ainsi que l'accès à tous les services du camping.
- ❖ Les suppléments au tarif de base sont le branchement électrique, les campeurs, animaux, véhicule et tentes supplémentaires. Ainsi que la taxe de séjour, applicable par adulte et par jour, et dont le montant est fixé par délibération de la communauté de commune.
- ❖ Vous pouvez disposer de votre emplacement le jour de votre arrivée à partir de 14h. Vous devez le quitter avant 12h le jour de votre départ. Au-delà une journée supplémentaire vous sera facturée. L'installation doit se faire à l'emplacement indiqué par le gestionnaire et conformément à ses directives.
- ❖ La sous-location de caravane ou emplacement est interdite par le Règlement Intérieur.
- ❖ Si vous retardez votre arrivée sans nous en aviser, la place pourra être réattribuée à partir de 10h le lendemain de votre arrivée initiale.

Conditions de réservation d'un locatif :

- ❖ Le tarif de base pour un locatif comprend le nombre de personne maximum autorisée par le locatif.
- ❖ Les suppléments au tarif de base sont les animaux et le véhicule supplémentaire. Ainsi que la taxe de séjour, applicable par adulte et par jour, et dont le montant est fixé par délibération de la communauté de commune.
- ❖ Vous pouvez disposer de votre location le jour de votre arrivée à partir de 16h. Vous devrez la quitter au plus tard à 10h le jour de votre départ, après l'état des lieux de sortie, convenu ensemble quelques jours avant et effectué le jour J.
- ❖ Si vous retardez votre arrivée sans nous en aviser, votre location pourra être réattribuée à partir de 16h le lendemain de votre arrivée initiale.

Conditions de réservation générales :

- ❖ La direction se réserve le droit de modifier le numéro d'emplacement sans en informer le client.
- ❖ Après votre réservation, vous recevrez en retour une lettre d'option à nous retourner signée et accompagnée obligatoirement de l'acompte sous 15 jours (si réservation plus d'un mois avant l'arrivée) ou sous 48h (si réservation moins d'un mois avant l'arrivée), après ce délai nous pouvons la supprimer pour offrir la disponibilité à d'autres personnes.
- ❖ Dans le cas où votre acompte serait reçu après cette date et qu'il n'y aurait plus de disponibilité, il vous sera retourné.
- ❖ Des frais de dossier de 10€ s'appliquent à toute réservation (1 par emplacement et non remboursable).
- ❖ Toute modification concernant votre séjour (dates, type de location, nombre d'occupants, etc.) devra être faite par écrit, au plus tard 15 jours avant le séjour. Si les disponibilités restantes ne permettent pas la modification du séjour, le séjour initial sera conservé.
- ❖ Le solde du séjour correspond aux dates réservées initialement et confirmées dans le contrat.
- ❖ Vous devez obligatoirement fournir la copie des certificats de vaccination de votre ou vos animaux lors de la réservation ou à l'arrivée.
- ❖ Le forfait bateau est attribué uniquement aux campeurs ayant un forfait saison. Un emplacement bateau est obligatoirement accompagné d'un emplacement ou d'une location sur le camping pour une durée équivalente.
- ❖ Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.
- ❖ Les demandes de réservation groupe doivent se faire auprès du camping, par téléphone ou mail. La direction se réserve le droit d'étudier la demande avant acceptation ou refus.
- ❖ Tout client est tenu de respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'entrée.

Conditions de paiement :

- ❖ Un acompte de 30% du séjour est nécessaire pour confirmer la réservation
- ❖ Le solde du séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant l'arrivée.

Conditions d'annulation :

- ❖ + de 30 jours avant l'arrivée l'acompte sera conservé,
- ❖ - de 30 jours avant l'arrivée la somme totale sera conservée.
- ❖ Nous vous recommandons de souscrire à notre assurance annulation partenaire Mimat, pour palier à tout aléa de la vie (maladie, accident, décès...)
- ❖ Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une période déterminée n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.